



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé**

Bureau

DPATSS 2

Affaire suivie par :

Chloé MARTINEZ BRICOUT

Tél : 01 44 62 42 98

Mél : chloe.martinez-bricout@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

**Le recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique d'Île-de-France,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat (structure du corps des adjoints administratifs, fonctions et modalités de recrutement).

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat

ARRÊTE

Article 1 : Les adjoints administratifs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont inscrits, au choix, au tableau d'avancement pour le grade d'adjoint administratif principal deuxième classe pour l'année 2023 :

- Liste des promus :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Etablissement
Madame	CONSTANT	Aurelie	SERVICE RECTORAL MAISON DES EXAMENS D'ARCUEIL Arcueil 0941108U
Madame	GUSTARIMAC	Carole	SERVICE RECTORAL MAISON DES EXAMENS D'ARCUEIL Arcueil 0941108U
Madame	LOUICHON	Margaret	ETAB.FORMATION JEUNESSE ET SPORTS Paris 12e Arrondissement 0752559Z
Madame	OUERGHI	Zina	SERVICE RECTORAL MAISON DES EXAMENS D'ARCUEIL Arcueil 0941108U
Monsieur	PERREAU	Adrien	SERVICE RECTORAL MAISON DES EXAMENS D'ARCUEIL Arcueil 0941108U

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 07 juillet 2023

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
Et par délégation,
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire


Delphine VIOT-LEGOUDA